

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2025

COMMUNE DE MARCHES

Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune de Marches, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HOURDOU, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation : 21/02/2024
En exercice : 15 Présents : 9 Pouvoirs : 5 Quorum à atteindre : 8

Etaient présents :

M. HOURDOU Philippe	Mme ROUX Isabelle	Mme SANTUCCI Françoise
M. MOTTET Hugues	M. PRADON Régis	Mme MANDARON Pauline
M. BLACHON Fabrice	Mme GOUDARD Danielle	M. PALOMAS Sébastien

Etaient absents :

Mme DEFRANCE Marlène qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.
Mme GAILLARD Nathalie
M. CHOSSON Jonathan qui a donné pouvoir à M. PRADON Régis pour voter en son nom.
M. CHALEAT Stéphane qui a donné pouvoir à M. MOTTET Hugues pour voter en son nom.
Mme CATINELLA Virginie qui a donné pouvoir à Mme GOUDARD Danielle pour voter en son nom.
M. BONNARDEL Laurent qui a donné pouvoir à M. PALOMAS Sébastien pour voter en son nom.

Mme MANDARON Pauline a été désignée comme secrétaire de séance.

DEBAT PUBLIC : Néant

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 05/12/2024.

2025-001 : SDED – renforcement du réseau BT à partir du poste de la Maillette

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste LA MAILLETTE

Dépense prévisionnelle HT (dont frais de gestion : 8 681.93 €) **182 320.49 €**

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 182 320.49 €

Participation communale **NEANT**

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-002 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter de l'exercice 2024 le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Il s'agit d'un document unique commun.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

2025-003 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 155 978,32 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 252 621,13 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 194 554,72 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 190 831,42 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 11 000.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 443 452,55 €

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-004 : Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

Il affiche un suréquilibre en section de fonctionnement et une section d'investissement équilibrée, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	736 860.00 €	1 176 422.55 €
Investissement	158 996.40 €	158 996.40 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT il est proposé d'autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section en fonctionnement et en investissement.

Vu le projet de budget primitif 2025 transmis à l'assemblée le 14/02/2025,

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-005 : Vote des taux des taxes locales

Vu les dépenses et les recettes inscrites au budget primitif communal pour 2025,

Vu les indications de l'état établi par le Directeur des services fiscaux relatives au moment des bases taxables.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas augmenter en 2025 les taux de la fiscalité directe locale, soit les taux suivants :

Taxe d'habitation (TH) : 11,92 %

Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 29.30 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 51.17 %

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés

2025-006 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- La bibliothèque « Le Liseron » : **300 €**
- L'association des parents d'élèves Pirouette Cacahuette : **300€**

APPROBATION à l'unanimité des membres présents ou représentés

Questions diverses :

- Information concernant le projet TOLOMEI sur le site de LAMAZUNA
- Tableau de renonciation au Droit de Préemption Urbain (DPU)

2024

DIA n°	date de réception	Nom du propriétaire (vendeur)	Parcelle(s)	adresse parcelle	surface	décision
7	25/10/2024	GARCIA POLO Romuald	ZI 438-445	2 Rue de la Licorne	398 m ²	Renonciation

2025

DIA n°	date de réception	Nom du propriétaire (vendeur)	Parcelle(s)	adresse parcelle	surface	décision
1	15/01/2025	SCI DU COUCHER DE SOLEIL	ZM 74	269 Route des Compagnons	57231 m ²	Retrait - sans objet
2	16/01/2025	AKIL Mohamed Karim	ZI 369	5 Traverse du Soleil	842 m ²	Renonciation

Séance levée à 19h31

Pauline MANDARON
Secrétaire de séance

Philippe HOURDOU
Maire